



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 28 Avril 2016

## SUITE AUX MOBILISATIONS DES CHEMINOTS

## UN MINISTRE AVERTI ET SOUS PRESSION !

**A la demande des  
Fédérations de  
Cheminots  
représentatives à la  
SNCF, le Secrétaire  
d'Etat aux Transports  
nous a reçus afin de  
faire le point sur les  
négociations de  
l'aménagement du  
temps de travail ainsi  
que sur le décret  
portant sur les  
«tâches essentielles  
de sécurité ».**

En introduction, les Fédérations Syndicales de Cheminots ont rappelé le contexte dans lequel se déroule cette rencontre : sécurité ferroviaire, sous-effectif à la SNCF, suppressions de dessertes de Train d'Equilibre du Territoire, gel des salaires et blocage patronal des discussions sur l'aménagement du temps de travail.

**Concernant la sécurité**, conscient des alertes de la CGT sur les risques encourus, le ministre organisera une table ronde en urgence le 12 mai 2016.

**Concernant le temps de travail**, la loi portant réforme ferroviaire a prévu la mise en place d'une nouvelle réglementation reposant sur 3 normes (un décret socle afin de déroger au Code du travail, un accord de branche et des accords d'entreprises).

Les organisations syndicales (CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont remis au patronat une base revendicative unitaire. Elles sont disponibles pour négocier. Le patronat, quant à lui, est dans une posture contreproductive pour le dialogue social. L'UTP (Branche transport public et ferroviaire du MEDEF) a levé la séance du 26 avril précisant qu'elle n'avait pas mandat pour répondre aux revendications.

**La CGT fait le constat qu'à ce jour, il n'y a pas de négociation possible !**

Conforté par un avant-projet de décret socle a minima du gouvernement, le patronat cherche l'échec des négociations.

Les organisations syndicales rappellent les enjeux pour les conditions de vie des cheminots, pour leur santé et la sécurité ferroviaire. En ce sens, la responsabilité du gouvernement est pointée et ses engagements ne sont pas tenus.

Le Secrétaire d'Etat aux Transports répond qu'il entend les préoccupations des cheminots et qu'il est prêt à travailler avec les organisations syndicales si rien ne bouge, y compris à modifier le décret socle.

**Le 10 mai 2016, la prochaine date de négociation, sera sous la pression de la manifestation nationale unitaire des cheminots actifs et retraités. Le patronat doit répondre en séance aux revendications portées par les cheminots. Si tel n'était pas le cas, les organisations syndicales proposeront de modifier les modalités d'action afin d'élever le rapport de force!**

CONTACT  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
THIERRY NIER  
Tél : 01 55 82 84 32  
com@cheminotcgt.fr

